

Embellissons la Touraine

Concours « Fleurir la France »

Réunion Technique

29 JANVIER 2018

Introduction

Monsieur Fabrice BOIGARD, Vice-président du Conseil départemental
Madame Friot, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

Organisation du label et bilan 2017

1^{ère} Partie : Témoignages de communes

M. Dominique BOUTHERIN, Maire-Adjoint de SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE,

M. Pascal HANDORIN, responsable service espaces verts

Commune 4 fleurs du Maine-et-Loire (3 943 habitants)

M. Jean-Pierre PENINON, Maire de PERNAY,

M. Pascal FOURRIER et M. Pierre AUBERT, agents techniques

Commune 2 fleurs d' Indre-et-Loire (1 317 habitants)

2^{ème} Partie : Thèmes techniques

L' évolution de la mosaïciculture

*M. Philippe HERLIN, paysagiste, M. Jean-Luc PORHEL, responsable patrimoine,
de la ville de TOURS*

Commune 4 fleurs (139 507 habitants)

Protection et conservation des arbres remarquables

M. Georges FETERMAN

Président de l' association A.R.B.R.E.S.

Inventaire, gestion et protection du patrimoine arboré

M. Jac BOUTAUD

Responsable de la gestion du patrimoine arboré de la ville de Tours

Présentation de Touraine ingénierie

Mme Anne THIBAUT

Responsable du pôle ingénierie au Conseil départemental



Le Végétal, un patrimoine à transmettre

Depuis des siècles, le végétal est utilisé dans les jardins pour décorer, protéger, agrémenter. Il protège l'homme mais aussi tous les êtres vivants à proximité. Il est l'histoire d'un site, le symbole d'un territoire.

Actuellement, élus et techniciens, vous œuvrez pour maintenir vos espaces verts, paysagers, naturels dans un souci de développement durable, tout en maintenant une qualité mais avec une épée de Damoclès sur la tête : la réduction des coûts.

Vous avez fait comprendre à tous que ces aménagements amélioreraient la qualité du cadre de vie et qu'ils étaient générateurs d'élan touristique et économique.

Avec beaucoup de pédagogie, vous motivez les futurs projets d'aménagement à avoir une perméabilité des sols afin de bloquer l'eau de pluie et de ne pas l'envoyer dans les rivières avec les catastrophes qu'on connaît.

Le végétal n'est plus un décor mais il devient de première nécessité afin d'abaisser les températures des îlots de chaleur urbains. Il rend un milieu moins sec grâce à l'humidité relative, et quel bonheur de se promener sous des arbres en plein été, même si l'on doit ramasser les feuilles en hiver !

Très bien, tout le monde est convaincu de la nécessité du végétal dans nos villes et il est encore plus nécessaire pour la santé qu'en simple décor comme d'Antan.

Mais le végétal, c'est aussi la mémoire, c'est une technique horticole, une technique paysagère. Et malheureusement, on aurait tendance à l'oublier.

On voit disparaître des collections végétales territoriales car très chères, pas rentables. Mais on ne parle pas de la richesse patrimoniale et botanique.

Les mosaïcultures disparaissent, seulement une petite dizaine de grandes villes françaises font perdurer cette technique. Le patrimoine végétal, la technicité disparaissent. Qui sera capable de transmettre ce savoir-faire dans 20 ans ?

On ne plante plus d'arbres qui pourraient devenir remarquables dans 100 ans. On parle de végétaux locaux, autochtones, du terroir, mais plus de *Sequoia gigantea*, *Cedrus*... Que faisons-nous pour les générations futures ?

On doit agir en bon père de famille, en établissant une gestion de nos espaces sur du long terme, en plantant des végétaux qui seront l'élément et la curiosité touristique dans 100 ans en conservant nos techniques horticoles afin de les transmettre de générations en générations comme un bon compagnon du devoir.

Les plantations de plantes méditerranéennes le long de la Loire ont sans doute une raison et une histoire. La mosaïque du musée des beaux-arts, ne pensons pas à la remplacer, elle a sa place. Réfléchissons : si le *Ginkgo biloba* du jardin botanique, le Cèdre du musée, le Châtaignier et le Chêne de l'effondrée de Veigné n'existaient pas, que seraient ces lieux ?

Alors plantons, transmettons notre savoir-faire.

Maryse Friot,
Présidente de la SHOT

Le label 2016 en chiffres

En 2016, **9 463** communes ont fait acte de candidature au label des Villes et Villages Fleuris.
Soit, **27 %** des communes existantes.
77 % d'entre elles sont des communes de moins de 3 000 habitants.

Les communes lauréates

En 2016, **4 737** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».
235 communes sont classées 4 fleurs,
1 058 communes sont classées 3 fleurs,
1 663 sont classées 2 fleurs,
1 781 sont classées 1 fleur.

NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2016

Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2016

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	281	185	77	20	563
BRETAGNE	53	62	71	21	207
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	146	130	71	15	362
CENTRE VAL DE LOIRE	121	91	44	20	276
CORSE	13	18	16	1	48
GRAND-EST	402	416	263	47	1128
HAUTS-DE-FRANCE	97	103	89	26	315
ILE DE FRANCE	95	109	110	21	335
MARTINIQUE	6	4	1	0	11
NORMANDIE	112	97	88	12	309
NOUVELLE AQUITAINE	156	133	55	14	360
OCCITANIE	117	65	36	10	228
PAYS-DE-LA-LOIRE	105	160	82	20	367
PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	77	90	55	8	230
Total France	1 781	1 663	1 058	235	4 737
Pourcentage	37.60 %	35.11 %	22.33 %	4.96 %	100 %

Le Trophée du Département Fleuri en 2016

Le **Trophée du Département Fleuri** décerné pour cinq ans concerne 20 départements : l'Ain, le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, la Côte d'Or, le Doubs, l'Eure, Le Finistère, la Haute-Savoie, l'Ille-et-Vilaine, **l'Indre-et-Loire**, les Landes, la Marne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, la Savoie, la Somme, le Territoire de Belfort, les Yvelines.

En 2016, 5 départements ont été labellisés, 4 qui l'étaient déjà : **l'Indre-et-Loire**, la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et l'Eure, et une nouvelle candidature, la Dordogne.

Résultats régionaux 2017

Attribution d'une fleur pour :

Beaulieu-les-Loches
Saché
Sonzay

Attribution d'une deuxième fleur pour :

Charentilly
Chouzé-sur-Loire
Sorigny

Attribution directement de 2 fleurs

Pernay

Attribution d'une troisième fleur pour :

Veigné

Les prix régionaux:

- Paulmy et Verneuil-sur-Indre : Prix régional "Commune Fleurie de la Région Centre Val-de-Loire"
- Bossay-sur-Claise : Prix régional du Cœur de Village Fleuri
- M. Noël Brossier de la commune de Rochecorbon : Prix régional du Jardinier

BILAN GENERAL 2017

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<u>Beaulieu -lès-Loches</u>	<u>Charentilly</u>	<u>Veigné</u>	
<u>Saché</u>	<u>Chouzé-sur-Loire</u>		Avoine
<u>Sonzay</u>	<u>Pernay</u>	Amboise	
Artannes-sur-Indre	<u>Sorigny</u>		Chédigny
Athée-sur-Cher	Abilly sur Claise	Ballan-Miré	
Azay le Rideau	Beaumont en Véron	Bléré	S ^t Cyr sur Loire
Betz-le-Château	Bourgueil		Tours
Chambourg-sur-Indre	Chambray les Tours	Descartes	
Château Renault	Chaumussay		
Cinçais	Ferrière sur Beaulieu	Joué les Tours	
Cinq Mars la Pile	Fondettes		
Esvres sur Indre	La Ville aux Dames	Loches	
La Chapelle-aux-Naux	Langeais		
La Chapelle sur Loire	Larçay	Montlouis sur Loire	
La Membrolle sur Choisille	Le Petit-Pressigny		
La Riche	Ligueil	Saint Avertin	
Limeray	Luynes		
Loché-sur-Indrois	Rochechouart	St Pierre des Corps	
Monts	St Antoine du Rocher		
Neuillé-Pont-Pierre	Villiers-au-Bouin		
Neuville-sur-Brenne			
Parçay-Meslay			
Reignac-sur-Indre			
Ste Maure de Touraine			
Savonnières			
Villaines-les-Rochers			
Villedomer			

Le jury régional est passé dans seulement un tiers des villes labellisées de la Région Centre-Val de Loire. De ce fait, furent visitées Abilly-sur-Claise, Amboise, Artannes-sur-Indre, Athée-sur-Cher, Azay-le-Rideau, Ballan-Miré, Beaumont-en-Véron, Betz-le-Château, Bléré, Bourgueil, Chambourg-sur-Indre, Chambray-les-Tours, Charentilly, Château-Renault, Chaumussay, Cinçais, Cinq-Mars-la-Pile, Descartes, ainsi que Sorigny et Veigné à leur demande.

Les autres communes n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2018 ou 2019.

Soit 61 communes labellisées sur 277 113 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.
--

	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
Indre et Loire	27	20	10	4	61

Bilan technique

Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de
Touraine



2017, une année de nouveautés et exceptionnelle. Un bénévolat de plus en plus important pour les tournées, des jurys très professionnels et une qualité de l'embellissement presque irréprochable.

Des initiatives intéressantes, des projets globaux au sein des communes, des actions participatives permettent de maintenir le fleurissement et l'embellissement des villages, des villes et de réduire le vandalisme. Les enfants, la population, aident aux plantations des jardinières et massifs, aident à l'entretien des trottoirs devant chez eux. Certains maires, élus, donnent des végétaux pour embellir les espaces communaux. Une collaboration étroite rappelle celle des années d'Antan.

Les villes et villages d'Indre-et-Loire sont d'une très grande qualité d'entretien. Malgré le passage du 1er janvier 2017, le zéro phyto n'a pas provoqué de catastrophe dans les centres villes et les espaces de vie. Les espaces naturels sont gérés très intelligemment et respectueusement de l'environnement.

Une année exceptionnelle puisque le département s'est enrichi de 8 nouvelles fleurs. Une ville, Pernay, a obtenu directement la deuxième fleur sans passer par le stade 1 fleur. En fait, avec la nouvelle grille d'évaluation nationale des villes et villages fleuris, les critères, au nombre d'une soixantaine, si atteints, permettent l'attribution sans ambiguïté.

Le fleurissement printanier et automnal est à poursuivre dans la mesure de vos possibilités. Quelques scènes de couleur en centre-ville, aux points stratégiques, sont indispensables pour les habitants et la mise en valeur de nos espaces. N'oublions pas la filière horticole qui, sans les exemples communaux, va voir ses ventes diminuer.

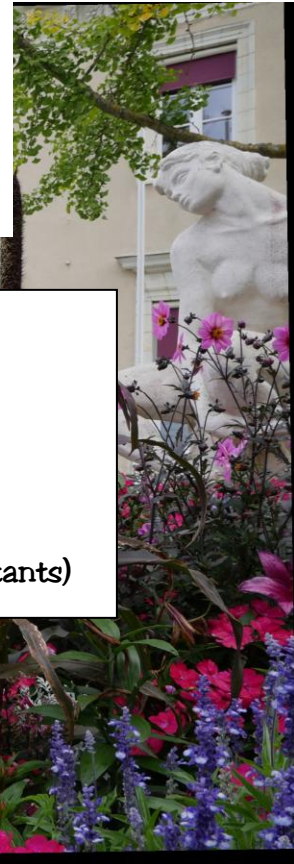
Le fleurissement, l'embellissement, sont le maillon essentiel des filières économiques horticoles, touristiques.

Nous maintenons le concours de fleurissement de printemps. Pensez à vous y inscrire et à prendre des photos pour monter un dossier.

Listes des communes 4 pétales

AZAY-SUR-CHER
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOUSSAY
BEAULIEU-LES-LOCHES
BUEIL-EN-TOURAINES
CANGEY
CELLE-GUENAND (LA)
CERE-LA-RONDE
CHANCAY
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE
CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN (LA)
CHINON
FRANCUEIL
HUISMES
LEMERE
LIGNIERES-DE-TOURAINES

MARCE-SUR-ESVES
METTRAY
NAZELLES-NEGRON
NOIZAY
NOTRE DAME D'OE
PAULMY
PERNAY
SACHE
SAINT-ROCH
SEMBLANCAY
SONZAY
TAUXIGNY
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLANDRY
VOUVRAY



*M. Dominique BOUTHERIN, Maire-Adjoint
de SAINTE-GEMMES -SUR-LOIRE*

*M. Pascal HANDORIN,
responsable service espaces verts*

commune 4 fleurs du Maine-et-Loire (3 943 habitants)

1 - Sainte-Gemmes-sur-Loire, fleur de Loire

Contexte communal

- Histoire marquée par l'agriculture et l'hôpital
- Implantation en triangle
- Situation géographique et environnementale remarquable
- Eau : élément structurant à Sainte-Gemmes-sur-Loire
- Superficie : 1480 hectares (dont 500 de terres agricoles, 500 de prairies inondables, 480 de zone urbanisée et d'activités économiques)
- Espaces verts : 33 hectares
- Population : 3648 (dernier recensement en 2015)
- Logement : 1648 (source INSEE, 2012)
- 118 entreprises
- 45 associations
- 24 km de voirie communale, 18 km de voirie rurale

2 – Horticulture, la zone horticole

- 500 hectares, dont 90 hectares sous abris
- 25 entreprises spécialisées en productions végétales
- Chiffre d'affaire annuel de 55 millions d'euros
- 800 salariés

- Gamme diversifiée de productions (horticulture, maraîchage, pépinière, arboriculture, semence)
- Une association : le Pôle Végétal Loire Maine
- 47 km de réseau d'irrigation
- ZAP en cours

3 – Notre philosophie : la diversité végétale

Vivaces, annuelles, bisannuelles, semis et / ou godets.



4 – Notre philosophie : la diversité végétale

Grimpantes, semis, vivaces, jardins familiaux



5 – Notre philosophie : l'harmonie des couleurs

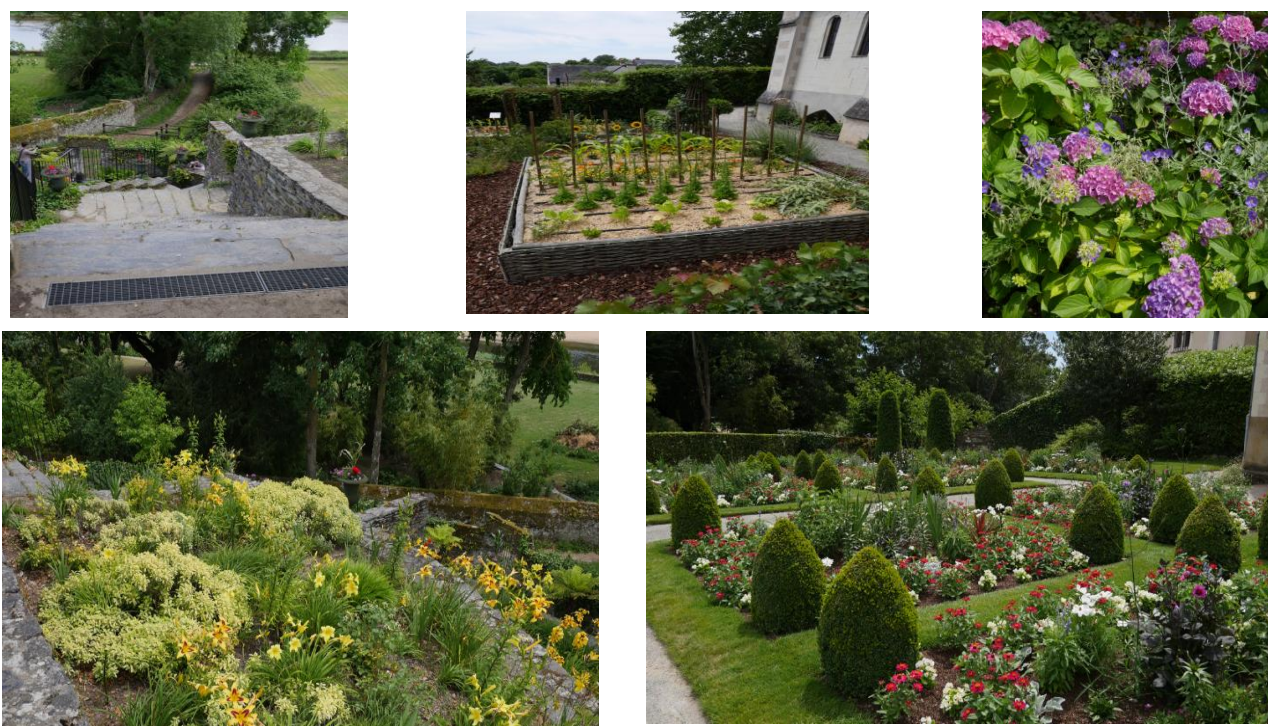
Travailler les harmonies permet d'avoir un rendu plus agréable, des compositions régulières, reposantes et non agressives contrairement aux contrastes. Toutes les couleurs peuvent être utilisées pour des harmonies. Les pastels, roses, violets sont néanmoins les plus appropriés, en somme les couleurs chaudes.



EX : une bonne harmonie consiste à mettre 5 types de roses : 3 de rouge, 2 de violet, une touche de gris, du blanc pour la transition entre les plantes et une pointe de bleu. Et surtout plusieurs formes de fleurs : plates, rondes, épis, etc.

6 – Cas particuliers : les jardins du Presbytère

Différents jardins par thématique de couleurs



7 – Cas particuliers : le Clos des Vignes ou jardin méditerranéen

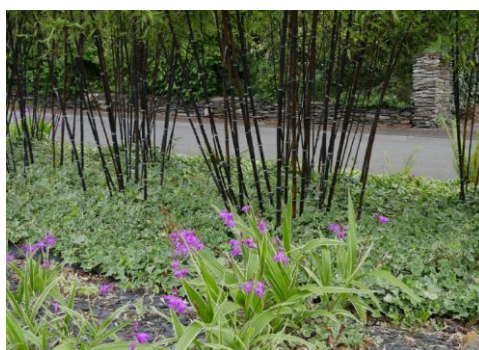
Palette végétale en lien avec l'exposition (gamme méditerranéenne)

- Exposition
- Sols schisteux
- Températures élevées



8 – Cas particuliers : le jardin japonais

Jardin symbolisant les plantes et la culture orientale sur une ancienne carrière de schiste destinée à la construction locale



9 – Cas particuliers : situations extrêmes

Pieds de murs, crêtes de murs, implantation de végétation adaptée... : godets, semis



10 – Cas particuliers : éco-pâturage

Réhabilitation des anciennes prairies par le pâturage (1,7 hectares, 3 vêlages sur site)



11 – Conclusion

Projet transversal interservices municipaux valorisant les différentes orientations municipales : approche intergénérationnelle, environnement, culture.





Monsieur Jean-Pierre PENINON, Maire de PERNAY

M. Pascal FOURRIER et M. Pierre AUBERT, agents techniques

Commune 2 fleurs d' Indre-et-Loire (1 317 habitants)

Fleurissement 2017

Eté 2017



Plantations sur pierres
Pernaysiennes

Création d'un massif d'aromatiques

Panneaux à but pédagogique

Découverte et partage avec
les jeunes de l'école primaire



Fleurissement de massifs aux commerces



Embellissement des abords de la Mairie



Printemps 2017



Essai de nouvelles variétés de bulbes



Floraison intensive aux commerces



Fleurir l'entrée du village

Prairie Fleurie



Utilisation de
plantes
mellifères

Création de massif

Création de massifs à la Mairie



Récupération d'anciennes
bordures de trottoirs



Ajout d'un massif aux abords de la Mairie



Aménagements

Cadran Solaire



Création d'un Cadran Solaire

En collaboration avec l'école primaire de Pernay

Ainsi qu'avec le partenariat de Denis Savoie (gnomoniste)

Mobilier urbain

Boîte à livres au Square Basile André

Mobilier urbain fabriqué à base de briques alimentaires et de plastique recyclé



Aménagement au stade de Pernay



Achat de nouvelles jardinières



Agrès fitness

Installation d'agrès extérieurs

Plantations d'arbustes brise vue



Plantations d'arbres

Arbre de la Liberté
Inauguré le 24/11/17



Arbre de la Laïcité
Inauguré le 09/12/17



Serre



Semis au Printemps

200 à 300 plants annuels
par an

Stockage d'arbustes et de
vivaces

Développement Durable

Panneaux Solaires

Utilisation d'énergie renouvelable aux commerces



Méthanisation



Chauffage des bâtiments communaux

Utilisation de déchets de tonte



Recyclage bouchons

Collecte de bouchons plastiques

Puis remis à différentes associations

Réutilisation de déchets de végétaux



Collecte de déchets de végétaux

Paillage

Compostage

Méthanisation

Economie d'eau

Utilisation d'eaux industrielles non potables pour l'arrosage
Environ 50 m³ d'eau potable économisée par an



Utilisation d'outils non thermiques



Véhicule électrique

Emploi d'outils électriques

Economie en carburant d'environ ~25%



Désherbage



Désherbage mécanique, manuel, produit bio

Habituer la population à accepter certaines « mauvaises herbes »

Investissement dans du matériel électrique

Utilisation de produit bio à base d'acide pélargonique



Gestion différenciée



Gestion des tontes selon les espaces verts

Economie de temps et de carburant

Projets 2018

Abris à insectes

Fabrication par nos soins d'un Abri à insectes



Nouveaux massifs



Mise en place de nouveaux massifs de Dahlias et de Pivoines

Essai de nouvelles variétés



Nouveaux espaces pour prairie fleurie

Le végétal, un patrimoine à transmettre

Initiation à la plantation d'annuelles et de plantes aromatiques au printemps avec les élèves de l'école primaire de Pernay



Remerciements au Conseil Départemental d'Indre et Loire ainsi qu'à la société d'horticulture de Touraine en charge du label des « Villes et Villages Fleuris » d' Indre et Loire



VILLE DE 
TOURS



M. Philippe HERLIN, paysagiste

M. Jean-Luc PORHEL, responsable patrimoine

Commune 4 fleurs, fleur d'Or

l'évolution de la mosaïciculture





M. Georges FETERMAN
Président de l' association A.R.B.R.E.S.

Protection et conservation des arbres remarquables

Les arbres remarquables, un patrimoine national :

Qu'ils soient très gros ou très vieux, qu'ils aient une forme insolite ou étrange, les arbres remarquables de France ont tous un lien avec les hommes et leur histoire. Porteurs de légendes, ils attirent forcément l'attention et doivent désormais être considérés comme un élément de patrimoine naturel et surtout culturel. Leur protection n'est pas assurée et l'association ARBRES, qui attribue le label « arbre remarquable de France », tente de faire traduire cette protection dans la législation.



l'Association A.R.B.R.E.S.

Créée en 1994, l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) a pour objectifs:

1. Être un lieu de rassemblement de tous ceux que les Arbres Remarquables intéressent.
2. Stimuler les recherches en profondeur tant biologiques qu'historiques ou folkloriques (légendes et traditions) sur ces témoins du passé.



3. Aider ceux qui tentent des inventaires régionaux, en faisant connaître les réalisations passées ou en cours.
4. Donner notre appui et notre aide à tous ceux qui souhaitent sauver un de ces arbres menacés soit par la maladie, soit par des aménagements intempestifs
5. Créer autour des Arbres Remarquables un **label** efficace pour les protéger.
6. Diffuser les connaissances de toutes sortes qui concernent ces arbres en organisant visites, conférences, discussions, expositions, écrits.



L'association organise des sorties sur le terrain pour ses adhérents, celles-ci peuvent durer plusieurs jours et permettent la découverte des arbres remarquables de nos régions, à travers les traditions et l'histoire de leur commune.

L'association publie tous les trimestres "**La Feuille d'arbres**".

Une exposition itinérante "**Tour de France des arbres remarquables**" permet de mieux connaître ce patrimoine, parfois millénaire.



Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Les arbres exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende sont appelés **Arbres Remarquables**. Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être préservé.



Le label "Arbre Remarquable de France"

Depuis l'an 2000, dans le cadre de l'opération : **"200 arbres pour retrouver nos racines"**, notre association attribue le label **"Arbre Remarquable de France"**.

Ce label est attribué aux communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui, possédant un arbre exceptionnel, signent un accord de partenariat avec l'association, impliquant notamment :

- Un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel,
- la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.



Depuis quelques années, l'association A.R.B.R.E.S. et l'Office National des Forêts (ONF) travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français. (convention de partenariat signée en 2002, et renouvelée en 2014 à l'occasion du 1er Congrès national des Arbres Remarquables).



M. Jac BOUTAUD

*Responsable de la gestion du patrimoine arboré
de la ville de Tours*

Commune 4 fleurs - Fleur d'Or

Prix national de l' arbre en 2002

le recensement des arbres patrimoniaux et la protection du patrimoine arboré

Les arbres constituent une partie bien spécifique du monde végétal du fait de leurs dimensions souvent impressionnantes et de leur très grande longévité potentielle. Comme les bâtiments anciens, ils font partie d'un patrimoine commun qui doit être préservé durablement.

La transmission d'un patrimoine arboré pérenne passe par une étape indispensable, son inventaire. En effet, pour pouvoir protéger efficacement des arbres, il faut les connaître : combien d'arbres, de quelles essences, où sont-ils, quel âge ont-ils, à quelles contraintes doivent-ils faire face, comment sont-ils entretenus, quel est leur état de santé et leur espérance de maintien ?



*Cèdre du musée des Beaux-arts de Tours,
arbre remarquable*



*Le Jardin des Prébendes, classé dans son
ensemble comme patrimoine historique*

Une fois cet inventaire global réalisé, même de façon globale, il est possible de réaliser un plan de gestion. Celui-ci permettra de programmer tous les travaux nécessaires pour les maintenir durablement en bon état et en harmonie avec la qualité paysagère ainsi qu'avec les besoins des usagers, de gérer le risque lié à leur éventuelle dangerosité, de les protéger physiquement contre les agressions liées aux activités humaines et de lutter si nécessaire contre les maladies et ravageurs, mais aussi de prévoir leur remplacement le moment venu.



Contrôle de la santé du Ginkgo biloba du Jardin Botanique



Saule pleureur à la Guinguette : un patrimoine fragile dans un espace très fréquenté

Ce travail peut être réalisé progressivement, en donnant la priorité aux arbres qui demandent des tailles régulières, à ceux qui sont dans des espaces très fréquentés, aux sujets déjà perçus comme faisant partie du patrimoine communal.

Le patrimoine arboré étant maintenant connu et correctement entretenu en fonction de ses besoins et de son état, il est important de le protéger réglementairement. Cela permettra d'éviter que les arbres importants ne disparaissent au fil des opérations immobilières et des travaux de réaménagement urbains, ou bien des désirs des propriétaires qui veulent s'en débarrasser pour éliminer des contraintes qu'ils jugent trop fortes.

Pour cela, les collectivités disposent de nombreux outils administratifs qui peuvent être intégrés dans les plan locaux d'urbanisme : espaces boisés classés, éléments paysagers à mettre en valeur et protéger, zones naturelles, etc. Les communes peuvent aussi s'appuyer sur les réglementations portées par l'Etat, lesquelles se matérialisent par le placement de certains espaces en secteurs sauvegardés, en sites inscrits ou classés, en périmètres de protection autour de monuments protégés... Dans tous ces cas, les demandes d'abattage doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie ou auprès de l'architecte des bâtiments de France, qui en vérifient le bien fondé et qui peuvent imposer des mesures conservatoires ou compensatoires.

Enfin, pour faire connaître ces outils réglementaires, pour partager avec tous les citoyens la connaissance des arbres, de leurs besoins mais aussi des nombreux bienfaits qu'ils apportent, il est possible d'élaborer une charte du patrimoine arboré.



Renouvellement progressif d'un alignement structurant

Renouvellement complet d'un alignement historique



Le Guide



Mme Anne THIBAUT

Responsable du Pôle Animation
et Services aux Collectivités

Présentation de Touraine Ingénierie

- *1/ Une Direction du Conseil départemental d'Indre-et-Loire*
- *2/ Un réseau pluridisciplinaire*
- *3/ Des Services*
- *4/ Des Outils*

1/ UNE DIRECTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE Création 1^{er} janvier 2017

3 Objectifs :

- *Renforcer l'action du Conseil départemental en matière d'Ingénierie publique*
- *Faciliter les démarches des collectivités*
- *Offrir des outils aux collectivités et partenaires*

2/ UN RESEAU PLURIDISCIPLINAIRE

Des professionnels dans de nombreux domaines

Coordonner tous les acteurs intervenant dans vos projets:

- Les services opérationnels et fonctionnels du Conseil départemental : STA, Finances, Archives, Bibliothèques etc...
- Les organismes financés par le CD37 : ADAC, CAUE, ADT, ALEC etc...
- Tous les acteurs locaux de l'ingénierie public : SIEIL, SATESE, AMIL, etc...

3/ DES SERVICES

- Des prestations recensées dans un Guide unique
- Une offre de service évolutive
- Un accompagnement complet :
 - Du recensement du besoin à la réalisation
 - Une aide technique, administrative, juridique, méthodologique
 - Du conseil à la Maîtrise d'oeuvre

4/ DES OUTILS

- Le Guide de l'Ingénierie
- Le guichet unique
 - 02.47.31.47.47
 - ingenierie@departement-touraine.fr
- Les ateliers de l'ingénierie
- Le e-portail



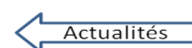
rechercher
SERVICES EN LIGNE CONNAISSANCE TERRITORIALE THÉMATIQUES



TOURAINES INGÉNIERIE

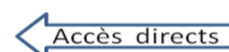
Lancement du Portail Touraine Ingénierie

Le Conseil départemental lance son nouveau portail destiné aux collectivités touraine-ingenierie.fr



Le e-portail ingénierie d'Indre-et-Loire

demandeur une Subvention	Voirie	Urbanisme	Finances	Vis de la collectivité	ingénierie Ateliers	ingénierie Nos prestations
agenda Ingénierie	Environnement	Commande publique	Solidarité	Bâtiments	contacter votre Interlocuteur	ingénierie Nos partenaires
	Attractivité	Bibliothèques	Archéologie	Archives		



Base nautique de Hommes
Inauguration

Touraine Ingénierie
Au congrès des Maires

Atelier de l'ingénierie
Aménagement de rivières

Lancement de JobTouraine
L'emploi près de chez vous.

